COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2019

Présents: MM. GUILLAUME, DAVASE, PILLIER, CHAMPION, CUREAUDEAU, IMHOFF,

Mmes BERNET-CRAMAN, CLEMOT et M. HUBERT (arrivé à 18h25).

Absentes excusées: Mmes AUDEBRAND, BOURSIN, NIVELLE.

Absente: Mme ROBINEAU.

BUDGET PRINCIPAL:

Compte de gestion et compte administratif 2018

Le compte de gestion, dressé par le receveur municipal, ainsi que le compte administratif, arrêté par Monsieur le Maire, ont été approuvés à l'unanimité. Ils font ressortir les résultats suivants :

... en section de fonctionnement :
... en section d'investissement :
25 318,52 € de déficit,
soit un excédent global de clôture de :
178 724,77 € d'excédent,
25 318,52 € de déficit,
153 406,25 euros.

Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Compte-tenu du besoin de financement de la section d'investissement s'élevant à 25 318,52 € et des dépenses d'investissement 2018 restantes à réaliser pour 5 763,26 €, il a été décidé d'affecter 31 081,78 euros du résultat de fonctionnement 2018 en section d'investissement 2019, le solde du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, à savoir 147 642,99 euros, étant reporté en section de fonctionnement du budget de l'exercice 2019.

Subventions 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes :

. Association "Familles Rurales" - Les Ulmes

\$\text{pour le Centre de Loisirs} \qquad 3,50 euros par enfant et par j	e de Loisirs	
by pour les autres activités	1 200 €	
. Association Familles Rurales Intercommunale Enfance Jeunesse (AFRIEJ) – Distré	1 337,51 €	
. Groupement de Défense et de Protection des Cultures – Les Ulmes	200 €	
. Lycée professionnel "Les Ardilliers" - Saumur	21 €	

Budget primitif 2019

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif de l'exercice 2019 qui s'équilibre, en dépenses et recettes, pour une somme de 483 259 € en section de fonctionnement et 264 153 € en section d'investissement.

Vote des taux de la fiscalité locale 2019

Les membres du Conseil, à l'unanimité, ont reconduit les taux d'imposition pour chacune des trois taxes ainsi qu'ils suivent pour l'année 2019 :

- 12,80 % pour la taxe d'habitation,
- 19 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 30 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Compte de gestion et compte administratif 2018

Le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 ont été approuvés à l'unanimité. Ils font ressortir un déficit global de clôture de 9237,93 euros.

Budget primitif 2019

Le budget de l'exercice 2019 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 40 434,13 euros pour la section de fonctionnement et pour 18 930,06 euros pour la section d'investissement a été adopté à l'unanimité.

Travaux de réparation du réseau d'éclairage Public

Sur propositions du Syndicat Intercommunal des Energies de Maine-et-Loire (SIEML), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le remplacement d'une armoire, située à La Vigne aux Moines, et la réfection de câblage de l'alimentation de l'armoire sise au Moulin Cassé, pour les sommes respectives de 792,48 € et 389,96 € nettes de taxes représentant 75% du coût global des travaux et versées au titre d'un fonds de concours au SIEML pour qui chaque opération s'élève à 1 056,64 euros et 519,95 euros nets de taxe.

Travaux d'investissement 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé les devis de :

- . la SARL RABINEAU, d'une part, en vue du décapage et du rempierrage de la surface de l'extension de la cour de la salle d'animation de La Maligny pour la somme de 5 719,38 € TTC,
- . de la SARL Bruno HAY, d'autre part, concernant la réfection de la cloison dans la classe de petite section de maternelle pour un montant de $2\,228,16\in TTC$.

Programme de travaux voirie

Monsieur le Maire a présenté, au moyen d'un diaporama, les plans de l'avant-projet du programme de travaux de voirie envisagé sur les exercices 2019 et 2020, comprenant la pose de caniveaux à La Rousselière (Route de Meigné et Rue des Vignes), la réfection des chaussées Rue des Tilleuls, Rue des Moulins et Rue des Fours ainsi que la réfection d'un trottoir au "Moulin Cassé", en stipulant que des précisions et d'éventuelles modifications seront à apporter.

Question diverse:

Convention de prestations de services d'assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil de passer une nouvelle convention avec la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire pour l'entretien des espaces verts des équipements dédiés à l'assainissement, par l'agent communal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, au prix de 25 euros de l'heure, facturé à ladite communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal retiennent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention pour la période définie de 3 mois.